

PRÉFET DU VAL-D'OISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES

Service de l'agriculture, de la forêt
et de l'environnement

Pôle Eau

Guichet unique de l'eau

Cergy-Pontoise, le 14 NOV. 2017

Affaire suivie par : Yolaine Dugousset
☎ : 01.34.25.25.58.
télécopie : 01.34.25.26.88
✉ : yolaine.dugousset@val-doise.gouv.fr
2017-00037

Monsieur,

Vous avez adressé le 27 avril 2017 un dossier de déclaration, au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement concernant le rabattement de nappe et le rejet d'eaux pluviales de la ZAC du Port de l'Isle-Adam.

Après avis favorable du service en charge de la police de l'eau sur ce secteur, je vous informe que je vous délivre un récépissé ce jour. Je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. **Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception de ce courrier.**

Néanmoins, je vous informe qu'il sera impératif que vous prévoyez un cuvelage étanche (radier et murs) pour la construction du sous-sol des bâtiments.

Le présent courrier ne vous dispense en aucun cas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

Copie de ce courrier est également adressée à la mairie de l'Isle-Adam pour affichage pendant une durée minimale d'un mois pour information. Ce document sera mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (www.val-doise.gouv.fr) durant une période d'au moins six mois.

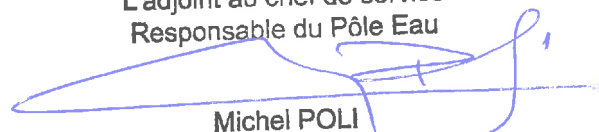
Cette décision sera susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R. 514-3-1 du code de l'environnement, à compter de la date de sa publication ou de son affichage en mairie, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers dans un délai d'un an.

Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue six mois après la publication ou l'affichage en mairie, ce délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef de service,

L'adjoint au chef de service
Responsable du Pôle Eau



Michel POLI

SCI L'ISLE ADAM PLAISANCE
25 allée Vauban - CS 50068
59562 LA MADELEINE CEDEX